L'ENVIRONNEMENT

L'OFFRE DE LA SOCIÉTÉ KITIMAT PIPELINE CO.—DEMANDE DE REPORT DE LA DÉCISION

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Pêches et de l'Environnement, je vais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à propos de la décision de la société Kitimat Pipeline de réitérer son offre relativement à la construction d'un pipe-line entre Kitimat en Colombie-Britannique et Edmonton et de demander que la capacité de ce pipe-line soit doublée pour atteindre un million de barils par jour. Étant donné que les audiences dans le cadre de l'enquête menée par M. Andrew Thompson sur les ports pétroliers de la côte ouest ont été reportées à plus tard, reprendront-elles bientôt et, dans l'affirmative, à quel moment, et le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'aucune décision ne sera prise par l'Office national de l'énergie et qu'aucune autorisation ne sera accordée par le gouvernement avant que la Commission d'enquête Thompson ait terminé la deuxième étape de ses audiences?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, quand l'enquête a été interrompue, il a été noté que les séances pourraient être reprises quand la demande de la Kitimat serait renouvelée. C'est à présent ce que l'on envisage de faire avec M. Thompson, et la décision sur les modalités adoptées sera prise aussitôt que possible. Quant à la seconde partie de la question du député, je crois qu'il appartient au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'y répondre.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je serais heureux d'avoir la réponse du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mais j'aimerais que le ministre des Transports réponde tout de même à cette question. Lorsque l'enquête a commencé le gouvernement a, très à propos, décidé que les groupes d'intérêt public auraient l'occasion de donner leurs avis, et il a subventionné certains de ces groupes. Va-t-on maintenir cette politique au cours de l'enquête supplémentaire du groupe de M. Thompson, et pendant combien de temps?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, le financement des groupes d'intérêt public et autres questions relatives au coût et à la durée de l'enquête figurent au nombre des sujets que nous voulons discuter avec M. Thompson, pour nous assurer que toutes les mesures nécessaires concernant la construction d'un pipe-line seront bien prises.

L'IMMIGRATION

LES CRITÈRES DE SÉLECTION DU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, et porte sur l'entente préliminaire conclue entre le gouvernement du Canada et la province de Québec, laquelle permettrait au Québec d'établir son propre système de points pour la sélection des immigrants appelés à vivre dans cette province. Étant donné que les critères de sélection ne seraient pas les mêmes pour les immigrants destinés à s'établir dans les autres provinces canadiennes, a-t-on prévu que les immigrants répondant aux critères de sélection établis par le Québec

Ouestions orales

seraient autorisés ensuite à vivre dans les autres provinces, et dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il reçu l'accord des autres provinces et sont-elles disposées à recevoir des immigrants répondant aux critères du Ouébec?

• (1452

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, il existe une entente de principe avec la province de Québec, tout au moins à l'échelon ministériel. Il faudra cependant que le ministre québécois obtienne l'approbation de ses collègues du cabinet. Les modalités du programme que j'ai vues jusqu'à présent nous sont mutuellement avantageuses, si bien que non seulement le Québec, mais toutes les provinces pourront assumer les responsabilités prévues dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, en ce qui concerne la détermination des objectifs et leur participation dans le domaine de l'immigration.

M. Epp: Monsieur l'Orateur, de nouveau, le ministre refuse de répondre à ma question et se contente de l'esquiver. Étant donné la portée considérable de cette entente de principe et comme le ministre a assuré au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, qu'il aurait l'occasion d'étudier le règlement d'application de la nouvelle loi de l'immigration, j'aimerais demander au ministre s'il est maintenant disposé à remplir sa promesse en soumettant le règlement de l'immigration et l'accord provisoire sur la sélection des immigrants au comité permanent qui pourra l'étudier et en faire rapport à la Chambre?

M. Alexander: C'est une bonne idée.

M. Cullen: L'accord prévoit la mobilité la plus complète à travers le pays, chose absolument essentielle. Cet accord sera cependant subordonné aux lois de l'immigration. J'ai fait plus que mon possible, je pense, en communiquant les diverses dispositions du règlement aux membres du comité à mesure qu'elles étaient prêtes et en leur demandant leur avis. Je les ai transmises également aux ministres provinciaux compétents pour leur gouverne. J'ai également transmis à mes collègues provinciaux un avant-projet d'un accord sur l'immigration tel que nous voudrions en conclure un avec l'Alberta, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique ou le Québec. Cependant, la mobilité la plus absolue sera toujours assurée.

L'ÉNERGIE

LE PIPE-LINE DU NORD—LA CONSTRUCTION À L'AVANCE DE LA PARTIE SUD—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil privé. Comme je l'ai signalé hier, lorsque le président des États-Unis a fait connaître sa décision au Congrès au sujet du réseau de transport du gaz naturel de l'Alaska, il a affirmé à plusieurs reprises et l'a répété dans son rapport qu'on pourrait construire à l'avance la partie sud du gazoduc. J'ai peine à croire que le président des États-Unis fasse cette déclaration en se fondant uniquement sur les conclusions de l'ONE. J'aimerais donc que le président du Conseil privé nous donne quelques précisions. A-t-on discuté de la construction anticipée de la partie sud du gazoduc lors des négociations de septembre?